



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUIOLS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MAI 2016**

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Thierry POUZERGUES, Claude MERLI, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Yasmira LOISEAU, Anne-Sophie GABET.

Absents excusés : Pierre BORJON, Jean OLLER, Jean-Louis SATTLER, Michèle BERGOUIGNOUX,

Secrétaire de séance : Anne-Sophie GABET

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2016

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2016 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE : Transfert du versement contribution obligatoire communale SDIS et approbation option pour répartition dérogatoire libre FPIC

Jusqu'en 2015, la commune d'Aujols payait la contribution au Service d'Incendie et de Secours (SDIS). La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne aidait au financement par le biais d'un fonds de concours alloué à la commune (40 % du montant de la contribution en 2015).

Selon les dispositions de la loi NOTRe, il est possible depuis cette année de transférer compétence SDIS à la Communauté de Communes. En échange, il est proposé que la commune opte pour la répartition dérogatoire « libre » par laquelle l'intégralité du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (part EPCI et part « communes membres ») sera versée à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Délibération : Au vu des économies qu'autorise cette disposition, le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité le transfert à la Communauté de Communes du versement de la contribution obligatoire communale au SDIS et approuve l'option pour la répartition dérogatoire libre du FPIC

ASSURANCES : Acceptation des remboursements GROUPAMA concernant les sinistres

- GROUPAMA nous rembourse 2061,13 euros pour la réalisation des travaux découlant de l'orage du 31 août 2015 (toit du clocher, plexiglas de l'église, appartement de l'école).
- GROUPAMA nous fait une avance de 5 975,52 euros pour la réfection du toit du clocher de l'église suite à la tempête du 11 janvier 2016. Après la réalisation des travaux, l'assurance nous versera environ 2000 euros supplémentaires.

Délibération : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'accepter les remboursements de GROUPAMA.

PERSONNEL : Prise en charge des frais de transport pour examens médicaux

Point de l'ordre du jour reporté à la prochaine séance dans l'attente de précisions sur le mode de transport utilisé.

ASSOCIATIONS : Révision des montants de participation concernant l'occupation des salles communales

Les besoins des associations concernant l'utilisation des salles communales ont évolué en 2016. Par conséquent, les montants de leur participation financière doivent être révisés.

Ainsi :

-ACEL paierait 400 euros en 2016 contre 350 euros précédemment.

-Lous Festaires paierait 50 euros en 2016 contre 100 euros précédemment.

-Vidéodoc paierait 50 euros en 2016 contre 100 euros précédemment.

-Enfin la participation de la Société de Chasse « Diane Aujolaise » et de « Cahors Modélisme Bateaux », soit 50 euros, resterait inchangée.

Délibération : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'accepter la révision des montants de la participation des associations pour l'occupation des salles communales.

EGLISE ET CLOCHER : Examen des nouveaux devis des travaux de réfection du toit du clocher et des gouttières

L'Architecte des Bâtiments de France a donné son aval pour la réfection du toit du clocher de l'église.

L'entreprise « Issaly » (libre en septembre 2016) a complété son premier devis suite à l'inspection complète de l'église et au recensement de l'ensemble des travaux à réaliser.

Avec le changement des gouttières par l'entreprise « Sud Gouttières » (libre en juillet 2016), le montant total des travaux s'élève à environ 25000 euros.

Sur ces 25000 euros, 8000 euros sont pris en charge par l'assurance GROUPAMA. Par ailleurs, la commune souhaite demander un fond de concours auprès de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne, ainsi qu'une subvention auprès de la DRAC. De plus, un dossier est en cours pour le lancement d'une souscription publique par la Fondation du Patrimoine.

- **Délibération** : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'accepter les devis de l'entreprise « Issaly » et de l'entreprise « Sud Gouttières ».
- **Délibération** : le conseil délibère et décide à l'unanimité de faire une demande du fond de concours auprès de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne.
- **Délibération** : le conseil délibère et décide à l'unanimité une demande de subventions auprès de la DRAC.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de choisir les tuiles de la couleur la plus foncée par souci d'harmonie avec le reste de la toiture de l'église et les toitures avoisinantes.

QUESTIONS DIVERSES :

- **DETR pour l'école** : La DETR pour l'équipement de l'école en ordinateurs a été acceptée.
- **Voirie** : Le programme « voirie communale » pour l'année 2016 est arrêté (110 mètres rue du mas de la Balme pour 1 123 euros hors taxe). Une solution moins onéreuse que des ralentisseurs en enrobé est à l'étude pour la rue des Thézauries Bas. Enfin le chemin communal permettant l'accès à la carrière est en très mauvais état. Ce chemin sera remis en état avec une participation de l'entreprise Belmon.
- **Point à temps** : Quatre tonnes d'émulsion seront suffisantes pour cette année. Un problème de disponibilité des tracteurs se pose. Différentes solutions sont à l'étude. Une date, qui reste à confirmer, est fixée au 11 juin.
- **Intervention du Conseil Départemental** : Une équipe du Conseil Départemental interviendra sur la D10 pour de petits travaux de réfection de la route.
- **Fleurissement de la commune** : Le conseil décide de ne pas fleurir les jardinières cette année mais souhaite réaliser quelques plantations d'iris et d'un hortensia près de l'église.

- **Eclairage public** : De nombreuses ampoules récemment changées par l'entreprise déléguée par la FDEL sont très rapidement tombées en panne. Une demande d'intervention a été faite pour réparer ces dysfonctionnements.
- **Salle des fêtes et maison des jeunes** : Il faut en **URGENCE** poser une pierre sur le trou du puits de la maison des jeunes et en cadenasser la porte. Les tables démontables seront stockées dans le garage du presbytère. Deux anciennes tables et quatre bancs seront transférés sous le préau de l'école. Le téléphone de la salle des fêtes ne fonctionne pas : l'appareil doit être testé et Orange contacté.
- **Journées citoyennes** : Madame le Maire et le conseil municipal souhaitent organiser une journée citoyenne à Aujols avec la participation des associations du village. Cette journée consisterait en une mobilisation bénévole des citoyens sur un ou plusieurs chantiers d'utilité publique au sein de la commune. La nature de ces chantiers ainsi que la date reste à déterminer.